



LES CONSTRUCTEURS, PROMOTEURS ET AMÉNAGEURS DE LA FFB (LCA-FFB) DEVIENNENT LE PÔLE HABITAT FFB ET PORTENT LE LOGEMENT NEUF AU CŒUR DE LA RELANCE

À l'occasion de sa Convention Nationale, LCA-FFB a réaffirmé aujourd'hui l'urgence d'une prise de conscience du Gouvernement quant au décrochage du logement neuf. Amorcé dès le début de l'année sous l'effet des recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF), celui-ci se poursuit et même accélère. Tous les chiffres le montrent : -14,9% sur sept mois pour les mises en chantier de logements et -20,1% pour les permis de construire ; -16% sur un an pour la production de crédits immobiliers consacrés au logement neuf ; doublement du taux de crédits refusés par rapport à fin 2019 ; -18,1% sur sept mois pour les ventes de maisons en secteur diffus et -31% sur six mois pour les logements collectifs. Plus de 100 000 logements neufs autorisés sont d'ores et déjà menacés pour 2020. **Si aucune mesure à prise rapide ne vient booster la demande, la solvabiliser et soutenir l'offre, le scénario du pire est à craindre.** Le logement neuf, qui représente 30% de l'activité du secteur du bâtiment et créé 1,7 emplois directs et indirects par lot, est au bord de l'asphyxie.

Dans ce contexte, LCA-FFB salue les annonces de la Ministre chargée du Logement relatives au **maintien du prêt à taux zéro (PTZ) et du « Pinel » jusqu'à fin 2021 et à l'ouverture d'une concertation avec les professionnels et les élus afin d'améliorer ces dispositifs à l'horizon 2022.** Elle considère toutefois que **ces perspectives ne permettent pas de répondre à court terme aux difficultés majeures** rencontrées par les entreprises du secteur et les nombreux ménages fragilisés par la crise économique et le resserrement du crédit. En outre, LCA-FFB restera vigilante à ce que les évolutions qui seront apportées à ces dispositifs n'entraînent ni surcoûts, ni contraintes excessives, ni contingentements, ni accroissement des fractures territoriales.

Pour solvabiliser les ménages jeunes et modestes désireux d'accéder à la propriété, LCA-FFB appelle à rétablir, dès 2021, une quotité de **PTZ à 40% sur toutes les zones du territoire** (au lieu de 20% actuellement en zones B2 et C) **et à restaurer l'APL Accession.**

Afin de séduire les investisseurs privés qui disposent aujourd'hui d'une épargne exceptionnellement abondante et mettre sur le marché une offre locative privée indispensable au parcours résidentiel de nombreux ménages, LCA-FFB appelle également à renforcer **le dispositif Pinel par une augmentation de la réduction d'impôt, la réouverture de l'éligibilité à la zone B2, ainsi que les suppressions de l'exclusion de la maison individuelle et de la limitation du nombre d'investissements réalisables annuellement.**

Au-delà du soutien de la demande par des mesures budgétaires, LCA-FFB estime que **le logement neuf doit être placé au cœur de la relance dans les territoires et appelle les élus locaux** à libérer du foncier là où les besoins sont avérés et à mobiliser leurs équipes pour concrétiser les projets qui sont à portée de main.

En matière d'urbanisme, LCA-FFB propose également un choc de simplification à la hauteur de la crise inédite que traverse le secteur : permis de construire et permis d'aménager déclaratifs, simplification des dossiers d'autorisations d'urbanisme, accélération du processus d'instruction numérique, division par deux des délais d'instruction et de recours, automaticité des bonus de constructibilité...

Dans cette période si particulière, **les adhérents de LCA-FFB, réunis ce matin en Assemblée Générale Extraordinaire, ont adopté Pôle Habitat FFB comme nouvelle identité pour leur organisation professionnelle.**



Reflet d'une intégration réussie il y a quatre ans au sein de la Fédération Française du Bâtiment, cette évolution témoigne de la vocation de l'Union à fédérer aménageurs fonciers, constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers et rénovateurs globaux autour de leurs valeurs communes de performance, de modernité, d'innovation, de professionnalisme et de responsabilité. Elle marque également la volonté de l'Union de développer son action et celle de ses membres en faveur d'un habitat abordable, durable et désirable et d'un cadre de vie soucieux des spécificités environnementales et architecturales des territoires.

Pour Grégory Monod, son Président, *« avec Pôle Habitat FFB, notre Union montre qu'elle évolue avec son temps, qu'elle s'adapte à son environnement, aux évolutions des métiers qu'elle fédère et aux enjeux sociaux, territoriaux et écologiques du secteur. Réunis dans ce Pôle Habitat, fiers des valeurs qui nous animent et des professions que nous représentons, notre organisation va continuer à amplifier son développement et ses services aux adhérents. En s'appuyant sur toujours plus de synergies et de complémentarités entre ses quatre métiers, Pôle Habitat FFB entend également renforcer sa place dans le paysage institutionnel et son expression en matière de politiques du logement et de l'habitat. »*

À propos de Pôle Habitat FFB

Pôle Habitat FFB, nouvelle dénomination des Constructeurs, Promoteurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB), constitue la première organisation représentative de la construction immobilière privée en France. Au sein de la FFB, il rassemble les grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée, qui sont au cœur de la politique du logement et de l'habitat : **constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers, aménageurs fonciers et rénovateurs globaux**. Des métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et répondre à la diversité des besoins en logements qui s'expriment dans tous les territoires. Porte-parole influent de l'immobilier neuf, Pôle Habitat FFB représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et des organismes spécialisés **plus de 1 040 adhérents** qui agrègent 1 550 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.